

le trait ***** ***** d'union



Bulletin Municipal 1985
de SAUGNAC & CAMBRAN **

*** SOMMAIRE ***

	Pages
- <u>LE MOT DU MAIRE</u>	1
- <u>NOTRE VILLAGE</u>	2
. Parlons chiffres	4
. Plan	
- <u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	6
. Réalisations 1985	11
. Budget	12
. Nos impôts ont augmenté. Pourquoi ?	14
. Projets 1986	
- <u>A L'ECOLE</u>	16
- <u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	18
. FNACA	19
. Elan Sagnacais	20
. Amicale du 3 ^{ème} âge	21
. FCPE	22
. Comité des Fêtes	23
. ACCA	24
. Entente Sagnacaise : Section Basket	26
. Entente Sagnacaise : Section Tennis	27
. Association Gymnastique volontaire	28
. Société de Secours Mutuel	29
. FDSEA	29
. Quelques dates à retenir	
- <u>EN BREF</u>	30
- <u>ETAT CIVIL</u>	32
- <u>PARLAM GASCOGN</u>	33

LE MOT DU MAIRE...

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le Trait d'Union 1984 vous annonçait un projet que beaucoup accueillirent avec scepticisme. Il s'agissait de construire une annexe à la Salle Polyvalente comportant une vaste pièce principale équipée pour servir de cuisine à l'occasion de diverses festivités ou de salle de réunion le reste du temps, un local de rangement et des toilettes publiques, soit un ensemble d'environ 80 m².

L'entreprise, il est vrai, comportait des risques puisqu'il était prévu, dans le but d'économiser les deniers publics, de la mener à bien en faisant uniquement appel à une main d'œuvre bénévole.

Nous eûmes donc l'idée de nous adresser aux associations de la commune, sûres de trouver parmi cees qui les animent avec un dévouement admirable les gens capables de sacrifier une partie de leur temps libre au service de la collectivité.

Ils furent effectivement près de 80 volontaires, hommes et femmes, pour prendre la pelle, la truelle ou le pinceau ou pour offrir leurs compétences, presque tous déjà occupés à oeuvrer pour les jeunes, le sport, la solidarité etc...

Un an plus tard, le chantier, qui a par ailleurs permis un réaménagement plus rationnel des dépendances de la Salle Polyvalente, est pratiquement terminé. Quelques travaux de finition sont en cours mais la nouvelle salle est déjà en service depuis quelques mois.

Je tiens à profiter de cet éditorial pour célébrer les mérites de tous ces bénévoles et pour les remercier avec solennité au nom de toute la population.

Merci pour votre œuvre généreuse et désintéressée.

Merci aussi pour l'action que vous menez toute l'année dans vos associations au service des autres.

Habitants de Sanguaz et Cambran, chers amis, vous qui bénéficiez, avez bénéficié ou bénéficierez un jour de leur dévouement, quand des personnes de cette qualité vous sollicitent, souvent avec une gêne injustifiée, pour une petite fête, un repas, un geste de solidarité, manifestez leur votre soutien dans la mesure de vos possibilités.

Ne les décevez pas.

Ne prenez surtout pas le risque de les décourager.



* NOTRE VILLAGE *

* Parlons chiffres..



L'INSEE ayant communiqué les résultats détaillés du recensement de 1982, il nous semble intéressant de vous faire connaître quelques chiffres significatifs.

En 1982 notre Commune comptait 1 002 habitants -513 femmes et 489 hommes- répartis, par tranches d'âge, de la façon suivante :

AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0 - 19 ans	128	122	250
20 - 64 ans	305	292	597
65 - 80 ans	45	77	122
+ de 80 ans	11	22	33

L'examen de ces chiffres nous permet de constater que la population masculine est un peu plus jeune que la population féminine : en effet alors que celle-ci est la plus importante, 414 femmes seulement avaient passé ce cap de 65 ans, franchi par 58 hommes.

* * * * *

Les 1 002 Saignacaises et Saignacais composaient 306 ménages,

dont

- 36 d'une personne
- 70 de deux personnes
- 80 de trois "
- 53 de quatre "
- 39 de cinq "
- 28 de six ou plus de six personnes.

Sur ces 306 ménages, 178 n'avaient aucun enfant de moins de seize ans, 74 en avaient un seul, 32 en avaient deux, 19 en avaient trois, et trois seulement en avaient quatre ou plus. Gardons-nous de tirer de ces chiffres des conclusions hâtives : une famille peut avoir un seul enfant de moins de seize ans et plusieurs autres qui ont dépassé cet âge. Toutefois le fait que 106 ménages ont 1 ou 2 enfants de moins de seize ans alors que 22 seulement en ont trois ou plus indique nettement, qu'à Saignac et Cambran, comme ailleurs, les familles nombreuses se font rares.

Autre constatation : la population des ménages agricoles était de 205 personnes (97 hommes, 108 femmes), soit 20,4 % du total. C'est peu pour une commune rurale.

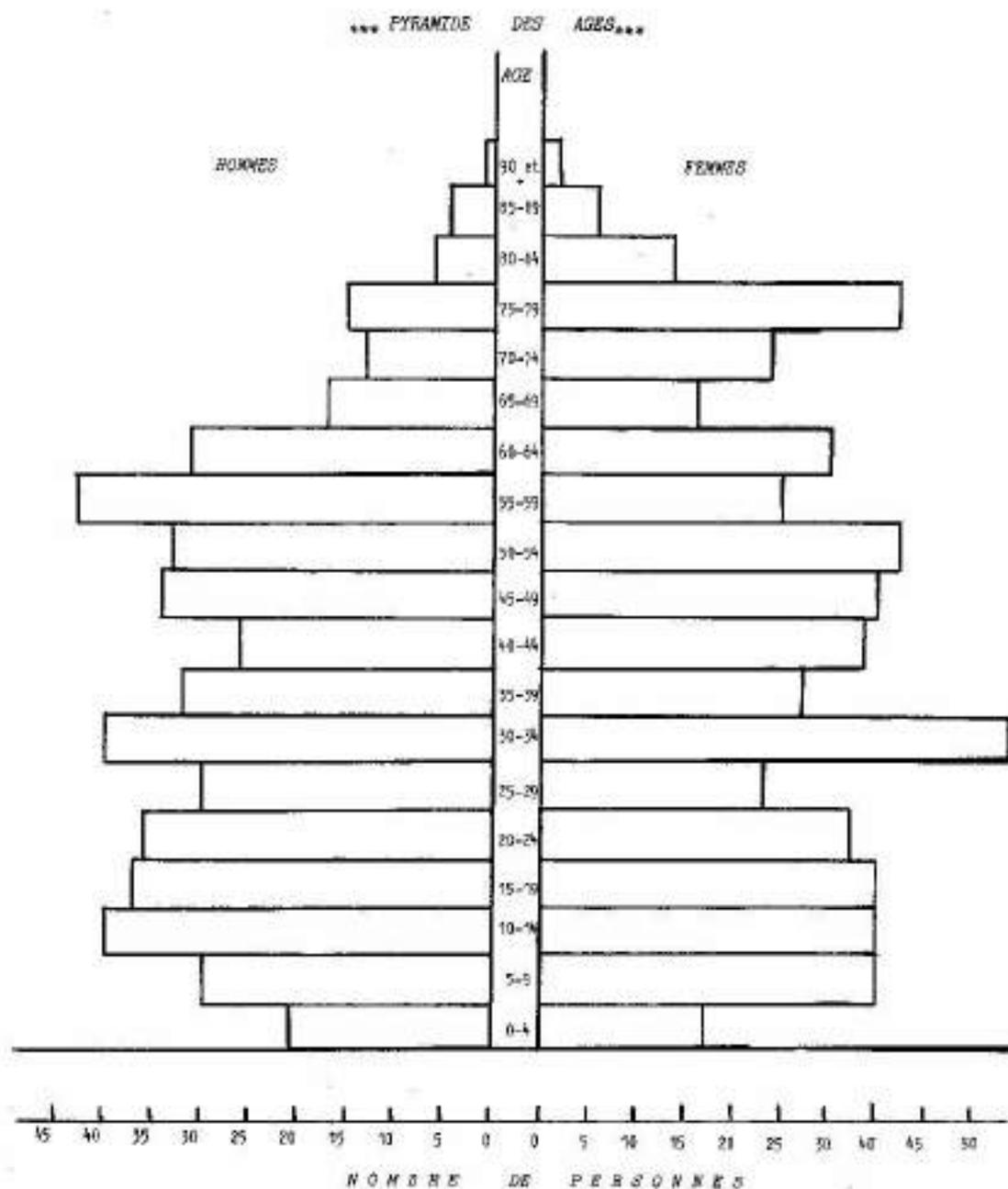
* * * * *

La population active (de plus de 19 ans) était de 442 personnes : 412 (264 hommes et 148 femmes) ayant un emploi, 30 (11 hommes, 19 femmes) se trouvant au chômage. 91 Saignacais exerçaient une profession à caractère agricole (dont 88 non salariés) et 321 une profession à caractère non agricole (dont 283 salariés).

Les inactifs de plus de 15 ans étaient au nombre de 382, parmi lesquels on comptait 71 étudiants ; 14 d'entre eux avaient plus de 20 ans.

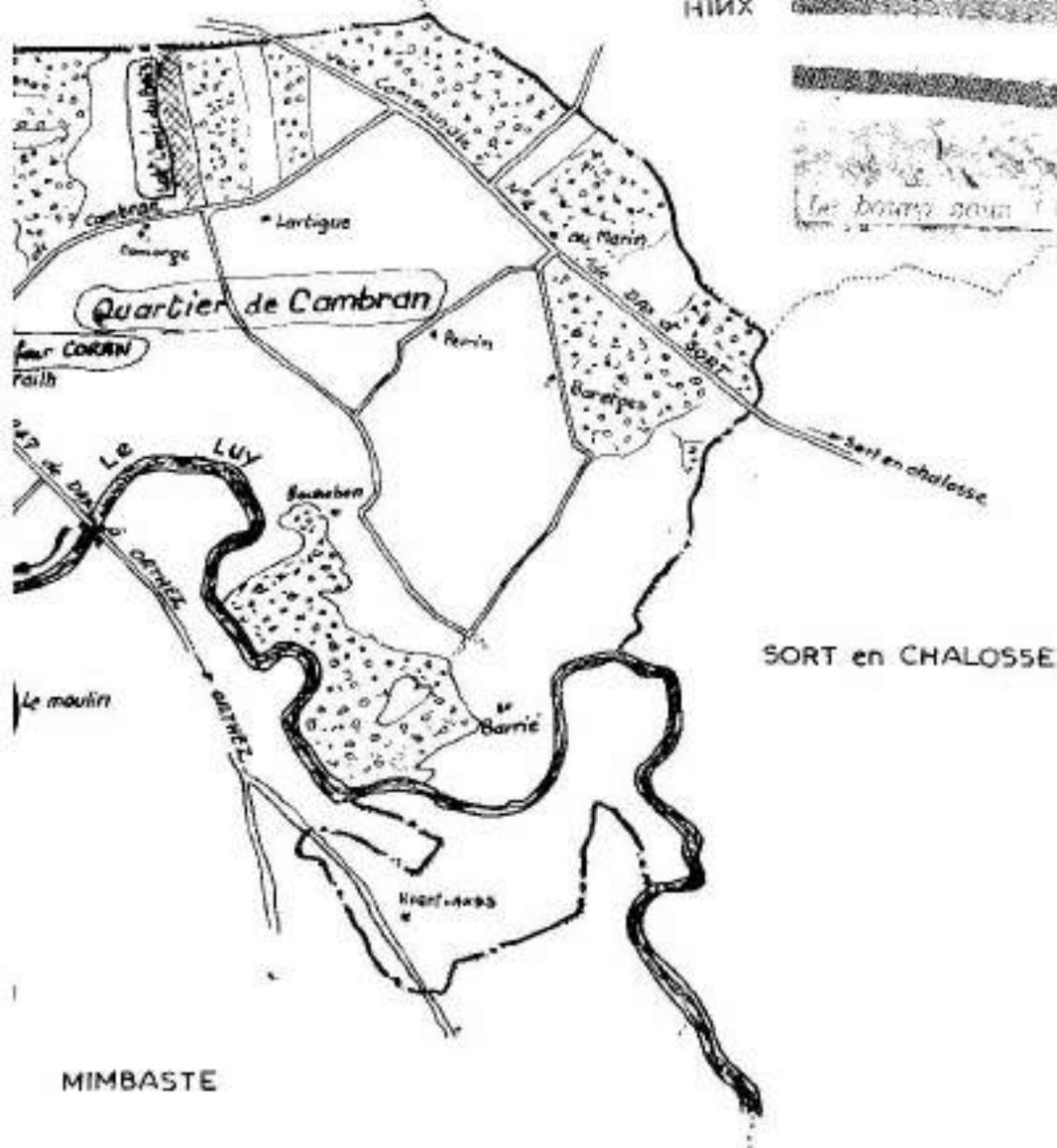
* * * * *

Rappelons que ces chiffres sont de 1982. Aujourd'hui la tendance qui apparaissait clairement à cette date s'est confirmée : de par sa proximité de l'agglomération dacquoise, notre village accueille de plus en plus de non-agriculteurs. Notre Commune connaît une transformation rapide et profonde, mais attention ! prenons garde à ce qu'elle ne devienne une banlieue où règneraient anonymat et indifférence.





HIX



MIMBASTE

SORT en CHALOSSE

** Plan de la commune **

INFORMATIONS MUNICIPALES

REALISATIONS 1985

Tout au long de l'année nous vous tenons informés de notre action en publiant les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal dans les colonnes de "Sud-Ouest". Cependant, vous êtes nombreux à ne pas lire ce journal et il est donc utile de récapituler ici ce qui a été fait en 1985.

FORET

- Beaucoup d'activité déployée au cours de cette année dans le domaine de la Forêt.
- Déjà l'an passé, certains travaux principalement de débroussaillage avaient été réalisés par les deux cantonniers. Cette année, avec en plus l'aide de deux jeunes embauchés sous contrat (T.U.C.), le travail réalisé en forêt est beaucoup plus conséquent, permettant ainsi une économie non négligeable dans le domaine particulier de l'entretien. Qu'on en juge plutôt !
- Repiquage de plants de pins en pots à Arzet, parcelle 13 sur 3,5 ha environ.
- Dégagement manuel au cours de l'été de toute la plantation sur la ligne ; l'interligne par la suite a été nettoyé avec l'épareuse communale.
- Arasement à la tronçonneuse des souches hautes sur la coupe rase de la parcelle 8, et brûlage des branches laissées sur place, mises en tas par une pelle.
- Construction de passages busés également avec têtes de ponts. Bien que très sollicité par ailleurs, le personnel communal a pris cette tâche très à cœur. Qu'il soit ici vivement remercié.
- D'autres travaux ont été par contre réalisés avec le concours de la Coopérative Forestière.
- 2 ha toujours au plateau d'Arzet de plantation en plein après un essai, réussi d'ailleurs, de désherbage de la ligne.
- Débroussaillage mécanique à Arzet, aux parcelles 2 (peupliers) 4 (chênes) et 12 (pins) en vue d'éventuelles éclaircies.
- Curage de fossés à Cambran (9 et 10) en même temps que la construction de la Route de Bouheben dont on parle ailleurs.

Il faut également souligner que cette année encore une vingtaine de familles ont bénéficié, en l'exploitant elles-mêmes, de bois de chauffage au prix inchangé de 35 Frs le stère. Cette coupe rase, venue exceptionnellement à cause de négligences passées, aura tout de même profité aux habitants, lesquels en 3 ans auront retiré sur 11 ha un volume de 3 358 stères de bois de chauffage rapportant la somme de 112 050 Frs. Dans la mesure du possible, cette initiative sera poursuivie, le Conseil Municipal ayant décidé de se réserver les houppiers lors des ventes de bois annuelles pour les besoins des habitants.

C'est ainsi que l'an prochain, sur les parcelles 10 et 11 à Cambran, à la suite d'une coupe d'amélioration de chênes vendue 110 000 Frs en Septembre dernier, les personnes le désirant auront à leur disposition des lots de chauffage limités dans un 1er temps à 6 Stères par Famille, au prix de 50 Frs le stère. Les inscriptions sont prises à la Mairie.

VOIRIE

A Cambran, les travaux du chemin de Bouheben (avec une plate-forme de chargement qui facilitera l'exploitation de la forêt) ont pu être réalisés, l'O.N.P. ayant accordé une subvention de 49 % du coût total (110 000 Frs). Ce projet, déjà ancien, a été réalisé grâce à la compréhension des riverains concernés.

Quatre chemins communaux ont également été goudronnés : celui de Lecourt, celui du Conte et, à Arzet, ceux de Labescaou et du Haou. Ces travaux ont coûté 119 000 Francs.

A la suite des dégradations causées par le gel, quelques remises en état ont dû être effectuées.

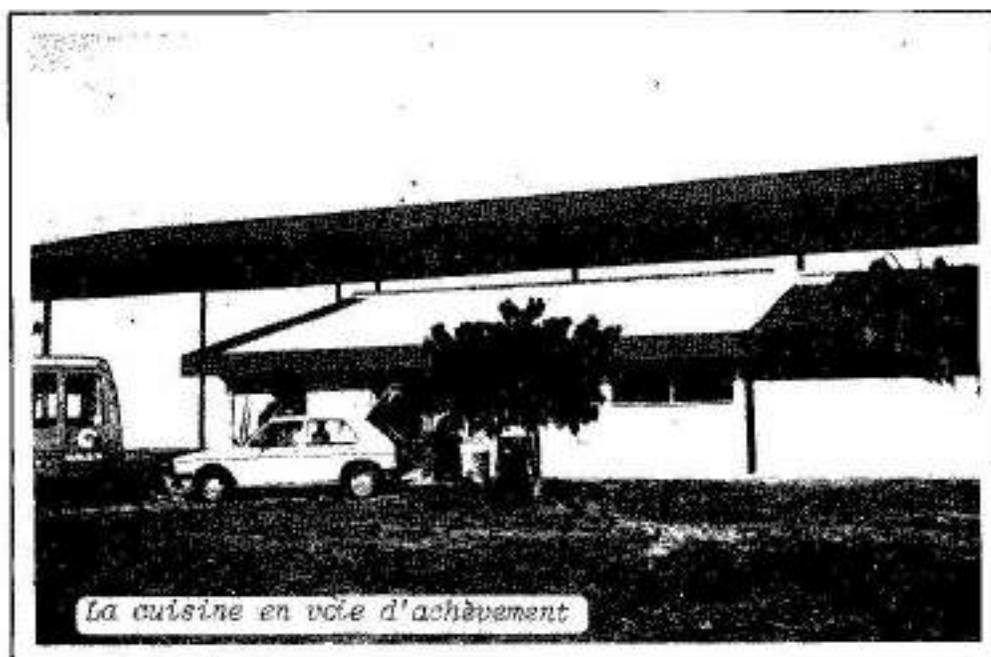
D'importants travaux de curage de fossés ont également été réalisés.

Enfin, la procédure d'échange du chemin de Hitte a été menée à son terme.

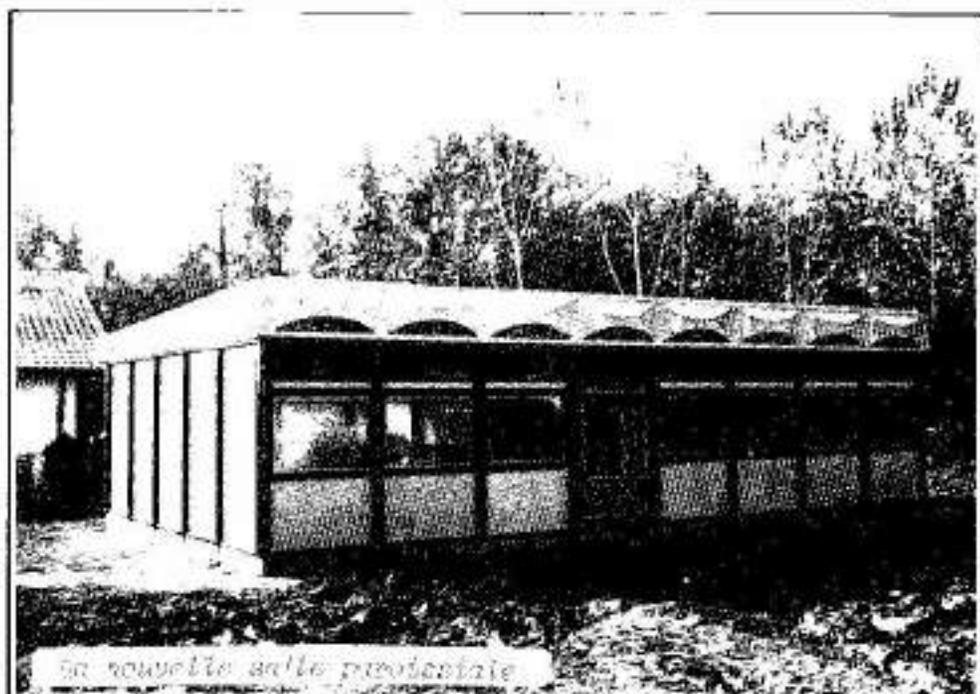
BATIMENTS

Dans les bâtiments communaux certaines conduites ont souffert du gel et il a fallu procéder à quelques réparations.

Dans le Trait d'Union 1984, nous vous faisons part de notre projet d'annexer une cuisine à la Salle Polyvalente. Grâce au dévouement de nombreux bénévoles qui ont donné plusieurs de leurs samedis et que nous tenons à remercier tout particulièrement, c'est chose faite : il s'agit d'une vaste construction de 75 m² (sans compter les WC publics) qui, bien que pas tout à fait terminée, a pu être utilisée dès le mois de Juillet pour les Fêtes Patronales. Le coût des matériaux à ce jour s'élève à 115 000 Francs. Quant à l'ancienne cuisine, trop petite, elle sert désormais de réserve.



Nous vous avons également annoncé en 1984 l'acquisition de la Maison "Les Peupliers" pour en faire le presbytère. Ce F5 de 93 m² de surface habitable + garage a subi quelques aménagements. Mr Le Curé ayant souhaité transformer une chambre en bureau, l'appentis accolé au bâtiment a été fermé, devenant une chambre. De plus la Commune a fait mettre le chauffage électrique, pris à sa charge les parties qui nécessitaient une remise en état des peintures et des tapisseries, et installé des appareils sanitaires dans une chambre. Ces différents travaux ont coûté pour l'instant 51 600 Frs ; par ailleurs, toujours au presbytère, la construction d'une salle paroissiale de 95 m² a été confiée à l'Entreprise DASSE. Le devis est de 193 911 Francs, mais il faut ajouter à ce prix le coût du nivellement, de l'adduction d'eau et d'électricité et de l'évacuation des eaux.



La nouvelle salle polyvalente

Aux écoles, différents travaux d'entretien ont été effectués mais nous avons aussi, à l'école des Filles, fait peindre une classe et l'entrée (21 654 Francs), remanié le toit (22 363 Francs) et fermé en "dur" un pan de mur du garage. A l'école des Garçons, il a fallu procéder à la réfection de la clôture et, à l'école Maternelle, un lavabo a été installé dans la salle de classe.

Pour clore cet important chapitre, signalons que plusieurs vitres brisées ont été remplacées à la Salle Polyvalente.

EQUIPEMENT

Nous avons dû, et ce n'était pas prévu, acheter une tronçonneuse neuve, l'ancienne ayant été volée.

Pour la Mairie, nous avons fait l'acquisition d'un lecteur de micro-fiches.

Pour l'aire de jeux des enfants, un portique et un toboggan, et, pour la garderie à l'école Maternelle, quelques jeux éducatifs.

Enfin, devrait être installé avant la fin de l'année un container pour la récupération du verre.

PERSONNEL COMMUNAL

Nous avons embauché, début Février, un Commis de Mairie. Il s'agit d'une Saugnacaise, Mme GONALONS, qui est employée à mi-temps, et qui a été recrutée sur titre, après consultation de la liste d'aptitude départementale.

Nous avons également embauché une nouvelle aide-ménagère pour le Bureau d'Aide Sociale : Mme DAUCHOT.

Pour que les employées du B.A.S. soient rémunérées dans les mêmes conditions que celles des B.A.S. voisins, nous avons décidé de porter au SMIC + 30 % le traitement des employées anciennes, au SMIC + 20 % celui des nouvelles, avec une augmentation progressive en fonction de l'ancienneté.

Par ailleurs, deux jeunes ont été employés pendant six mois dans le cadre des T.U.C. et ont rendu de précieux services. L'un d'eux a souhaité prolonger son contrat de trois mois.

VIE COMMUNAUTAIRE

L'année a commencé par le désormais traditionnel goûter offert aux personnes du 3ème âge. Les plus anciens recevront à Noël, comme chaque année, un petit cadeau.

Traditionnelle aussi, la Fête des Mères. C'est à la Cantine, le Samedi 1er Juin, que le Conseil Municipal, recevait les mamans Saugnacaises.

M. Le Maire a honoré trois mères particulièrement méritantes : Mes DARROUZES, PAYSAN et TASTET.

nous avons mis en fonctionnement l'éclairage public au lotissement de La Lande dès le mois d'Octobre. Pour rester dans ce domaine, signalons que le poste de "Les Artigues" a été renforcé.

Terminons ce vaste bilan en précisant que, pour rendre service à de nombreux parents, la garderie a été avancée à 7 H 30 et celle du soir prolongée jusqu'à 18 H 30.

Un problème particulier : L'INSCRIPTION DES ENFANTS DANS LES ECOLES DE DAX

Un problème a été soulevé au mois de Juin qui a provoqué une certaine émotivité au sein du Conseil Municipal et dans les familles de la Commune dont les enfants fréquentaient un établissement scolaire public de niveau primaire ou maternel à DAX.

Inviquant une loi récente qui, dans le but de protéger les écoles des communes rurales, rappelait que les enfants fréquentant un établissement scolaire en dehors de leur commune de résidence devaient avoir une autorisation écrite du Maire de cette commune et autorisait le Maire de la commune d'accueil à demander, s'il le désirait, à la commune de résidence une participation aux frais de fonctionnement et d'amortissement de son école, la Municipalité de Dax a réuni, le 11 Juin, les Maires de l'agglomération dacquoise.

Après leur avoir exposé le problème, elle leur a donné la liste des enfants concernés, leur a fait part de son intention de demander une participation financière pour frais de scolarité (les estimations étaient élevées) et leur a demandé de prendre rapidement une position à propos de ce problème.

Sept enfants de notre Commune étaient concernés, ce qui prouve la bonne réputation de notre école, mais ils étaient très nombreux dans les villages voisins (jusqu'à 71 !).

Le 20 Juin, le Conseil Municipal écrivait au Maire de DAX que, dans ces conditions, il demanderait à son Maire de ne pas accorder d'autorisation, considérant :

- que notre Commune bénéficie de structures scolaires qui peuvent actuellement accueillir tous les enfants dès l'âge de 2 ans,
- qu'elle fait un important effort financier, en fonctionnement et en amortissement, pour que leur scolarité s'accomplisse dans les meilleures conditions possibles et que leurs familles puissent bénéficier de services de garderie et de cantine.

Suite aux réponses des communes et aux réactions des Parents d'Elèves, le Maire de DAX réunissait de nouveau ses collègues le 2 Juillet pour leur faire part de son intention de ne rien changer à la situation antérieure mais d'exiger désormais l'autorisation écrite des Maires des communes de résidence.

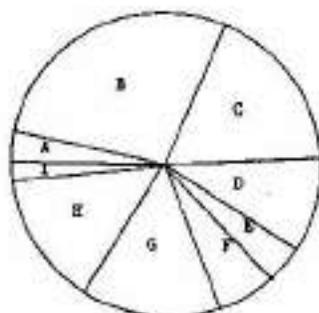
Devant cette nouvelle situation, le Conseil Municipal décidait le 16 Juillet de ne pas prendre une position intransigeante et de mandater le Maire pour n'accorder d'autorisation que dans des conditions très particulières et dans l'intérêt des enfants.

Toutes les familles concernées ont été convoquées individuellement et depuis la rentrée 85, seuls deux enfants de la Commune fréquentent une école publique dacquoise.

BUDGET



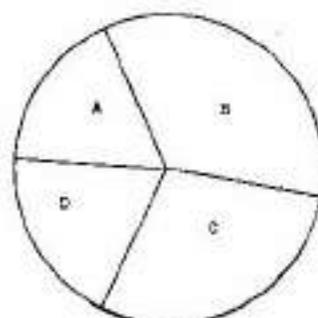
SECTION DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES

A - Denrées et fournitures	50 181
B - Frais de personnel	471 900
C - Impôts et taxes	14 000
Travaux, frais serv. extér.	285 500
D - Participations, contingents	166 835
E - Allocations subventionnées	65 120
F - Frais de gestion générale	102 200
G - Frais financiers	246 694
H - Amortissements	240 000
I - Prélév. Investissements	30 000

	1 672 430

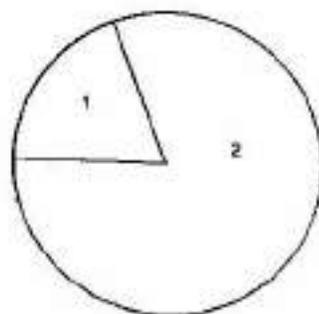


RECETTES

A - Produits d'exploitation	117 000
Produits domaniaux	161 020
Produits financiers	72
Recouvrement subventions	11 022
B - Dotation globale fonctionnement	962 961
Impôts indirects	10 955
C - Contributions directes	487 297
D - Produits antérieurs	321 803

	1 672 430

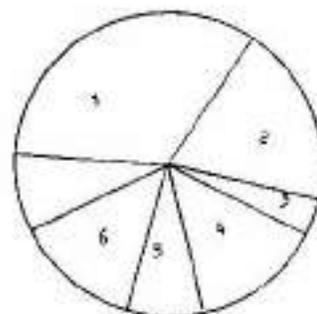
SECTION D'INVESTISSEMENT



DEPENSES

1 - Remboursement emprunts	134 675
2 - Investissements	576 444
Salle polyvalente (cuisines)	100 000
Maison Peupliers	250 000
Ecole (toit)	26 900
Matériel	57 544
Route forestière	120 000
Aménagem. classe	22 000

	711 119



RECETTES

1 - Excédent reporté	237 300
2 - Dons subventions	137 200
3 - Partic. trav. équipements	25 000
4 - Emprunts	100 000
5 - Récupération TVA	55 000
6 - Subventions en annuité	96 619
7 - Taxe locale équipement	60 000

	711 119

Nos impôts ont augmenté Pourquoi ?

Nos impôts locaux ont sensiblement augmenté cette année.

Dans le Trait d'Union de 1984 nous vous expliquions leur mécanisme, il nous faut maintenant vous expliquer les raisons de cette augmentation et situer l'imposition locale dans notre village par rapport aux autres Communes du Canton.

Nous essaierons d'utiliser le moins possible de chiffres mais il est difficile de les éviter dans un tel sujet. Ceux qui voudraient les vérifier ou les compléter pourront évidemment le faire à la Mairie.

- Quelle était la situation financière de la Commune en 1982 ?

Dans la section de fonctionnement, ou section ordinaire, qui répond au souci d'assurer le fonctionnement des services communaux et l'entretien des équipements antérieurs, d'après les sources de la Direction de la Comptabilité Publique, le total des recettes s'est élevé en 1982 à 692,98 Frs par habitant et le total des dépenses à 879,50 Frs par habitant. Soit un déficit de 186,52 Frs par habitant, alors que les communes de la même catégorie que Sagnac et Cambran connaissaient en moyenne un excédent de 260 Frs par habitant dans notre Département et de 247 Frs dans notre Région !

Cette situation signifiait que pour financer son fonctionnement notre Commune devait puiser dans ses réserves et n'avait d'autre moyen pour financer de nouveaux équipements que de recourir à l'emprunt, c'est-à-dire reporter le problème à plus tard en l'aggravant.

- Où en étions-nous arrivés en 1984 ?

Le total des recettes de fonctionnement s'est élevé à 1 140,61 Frs par habitant et celui des dépenses à 1 212,90 Frs. Nous étions en passe, grâce à une augmentation progressive mais légère des impôts, d'assainir la situation financière de la Commune bien qu'il y ait encore un déficit de 72,29 Frs par habitant.

Intervint alors une occasion unique d'améliorer les équipements et d'augmenter le patrimoine communal. Nous vous avons expliqué pourquoi nous n'avons pas voulu la manquer. Mais cela compliquait le problème financier. Seule solution raisonnable : augmenter l'effort fiscal des habitants, mais pouvaient-ils le supporter ?

- Où en étaient nos impôts locaux en 1984 ?

Vous savez que vous payez chaque année, pour chacune des 4 taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti, Taxe Professionnelle) un pourcentage, fixé par la Commune, d'une base évaluée par les services fiscaux en fonction de vos biens fonciers ou immobiliers ou de la maison que vous louez.

Comparons ces pourcentages, en 1984, avec ceux en vigueur dans les 12 Communes de notre Canton.

* Pour la Taxe d'Habitation, les pourcentages variaient dans le Canton de 5,20 % à 12,91 %.

Sagnac et Cambran arrivait en 12e position (5,20 %)

* Pour le Foncier Bâti, les pourcentages allaient de 5,50 % à 14,21 %.

Sagnac et Cambran était 11e (6,15 %)

* Pour le Foncier Non Bâti, de 15,18 % à 87,60 %

Sagnac et Cambran était 9e (33,41 %)

* Pour la Taxe Professionnelle, de 6,8 % à 24,68 %

Sagnac et Cambran était 11e (9,44 %)

Ces chiffres démontrent que l'effort fiscal n'était pas très important chez nous.

On ne peut à la fois souhaiter que tout fonctionne pour le mieux dans sa commune, la vouloir bien équipée, bien entretenue et moderne et payer le moins d'impôts possible.

Nous avons donc décidé d'augmenter le pourcentage de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti pour 1985 (les 2 seules taxes à ne pas concerner l'outil de travail), en les portant à 7,7 % et 8,48 %. En supposant que les 11 autres Communes du Canton aient maintenu leurs pourcentages, nous ne serions qu'en 9e et 8e position.

- Pour conclure.

D'après nos estimations, le montant de nos dépenses de fonctionnement devrait s'élever cette année à 2 180 Frs par habitant et celui des recettes à 2 417 Frs. Cet excédent prévisionnel de 237 Frs par habitant qui nous permet de rejoindre la moyenne des communes de notre catégorie et de payer directement une partie de nos futurs investissements ne peut que nous réjouir, même si nous ne détenons plus la dernière place des communes du Canton au palmarès fiscal.

Pour terminer, et pour ceux que les chiffres rebutent, une petite histoire.

En ce début d'hiver, Monsieur X. a envie de donner un peu plus de confort à sa famille. Il décide de chauffer davantage sa maison. Il lui faudra consommer davantage de mazout. Cette dépense supplémentaire l'effraie mais il est malin et ne tarde pas à trouver une solution : pour compenser ce supplément de dépense, il vendra chaque année un radiateur de son installation de chauffage central.

Qu'en pensez-vous ?...

Nous estimons quant à nous que si Monsieur X. n'avait pas hésité à dépenser encore plus pour mieux isoler sa maison, il aurait été bien plus sage....

PROJETS 1986



Pour notre forêt, hormis quelques travaux coutumiers d'entretien, de débroussaillage, le repiquage au plateau d'Arzet là où cela sera nécessaire sera terminé. Mais le morceau de choix, sera bien sûr la plantation en chênes sur les 11 ha de la parcelle 8.

Pour mener à bien ces travaux prévus depuis 2 ans, la Commune a adhéré au S.I.V.U. des Chênaies de l'Adour.

Ces travaux estimés à 277 750 Frs H.T. ont donc été retenus sur le programme 85 et seront réalisés en 86. Leur financement est le suivant : 40 % Subvention de l'Établissement Public Régional (E.P.R.), 50 % à l'aide d'un prêt consenti par le Fonds Forestier National (F.F.N.) d'une durée de 30 ans, au taux de 0,25 % avec paiement de la première annuité au bout de 3 ans, 10 % d'autofinancement.

Pour entrer dans les détails, on peut ajouter qu'il s'agit de jeunes pieds poussés en pépinière, plantés en ligne en vue de l'entretien mécanique futur. La densité est de 2 000 plants/ha sur rangs au préalable désherbés.

Le cycle complet du chêne est théoriquement de 102 ans ! On peut imaginer que cette parcelle sera à nouveau rase en.... 2 088 !. En revenant plus près de nous, 1986 sera une étape importante puisqu'elle verra la fin pour le moment des gros investissements en forêt, ne subsistant pour quelque temps que de moindres travaux ponctuels.

Par ailleurs nous nous efforcerons bien entendu de poursuivre l'œuvre entreprise : nous aurons, d'une part, le souci d'entretenir le patrimoine communal, et d'autre part celui d'achever les travaux en cours. C'est ainsi que la cuisine annexée à la salle polyvalente, utilisée déjà depuis quelque temps, sera tout à fait terminée. Nous avons l'intention d'y installer le chauffage, répondant ainsi au désir des associations -et plus particulièrement le Club du 3ème Âge- qui pourront alors en profiter plus largement.

Le transfert du Presbytère devrait avoir lieu assez rapidement, dès que M. Le Curé pourra utiliser la nouvelle salle paroissiale. Ce transfert sera suivi de celui de la Mairie : là aussi le chauffage sera installé et il va falloir aménager les locaux pour les rendre fonctionnels.

Nous avons promis une aire de jeux pour les petits Saignacais : portique et toboggan sont en place mais l'aménagement reste à faire : cet endroit doit être sans danger pour les enfants, et agréable pour tous. L'un de nos désirs est l'embellissement de notre village : l'espace situé devant la salle polyvalente peut être rendu coquet et nous réfléchissons à la meilleure façon d'y parvenir. Il est également nécessaire que l'accès à la salle soit éclairé, et des lampadaires seront mis en place.

Le Centre du Bourg pourrait aussi être amélioré et nous songeons à fleurir -et peut-être à transformer- le vaste parc situé devant la future Mairie.

Maintenant que nous disposerons de locaux supplémentaires, il va nous être possible de créer un dépôt de la bibliothèque des Landes. Voilà un service que beaucoup de Saignacais apprécieront sans doute.

Réaliser tout cela, nous y tenons, mais nous ne perdons pas de vue d'autres projets : nous souhaitons étendre rapidement le réseau d'assainissement aux lotissements Marsan et Beusoleil, et avons donc demandé une estimation du coût à la D.D.A. ; nous songeons aussi au court de tennis que beaucoup réclament, et des devis seront faits. Sur ces deux derniers projets nous ne pouvons nous engager fermement pour 1986, car tout dépendra des disponibilités financières et d'éventuelles subventions, mais nous pouvons affirmer que cela sera réalisé dans un proche avenir.

A L'ÉCOLE



Vu l'arrivée importante de nouveaux écoliers, enfants en grande partie des familles installées au Lotissement La Lande, nous avons pensé un moment être en mesure de demander la création d'une cinquième classe.

Or, le nombre d'élèves n'a pas été assez important pour permettre une création; l'effectif scolaire, assez conséquent, se trouve pour l'année 1985-1986 équilibré avec seulement 4 classes : 28 + 25 + 30 + 24 soient 107 élèves scolarisés dans les écoles de SAUGNAC et CAMBRAN.

L'école poursuit donc son rôle d'éducation en essayant d'agrémenter la vie scolaire de tous les jours : spectacles, visites, voyages. L'an dernier :

Séances de cinéma pour tous à Noël ; spectacles de cirque et de magie durant le second trimestre ; voyages au printemps.

Ainsi, les petits de l'école maternelle et les enfants de Mme DONNEZ ont effectué avec quelques parents volontaires, un voyage à PESSAC, attirés bien sûr par le zoo.

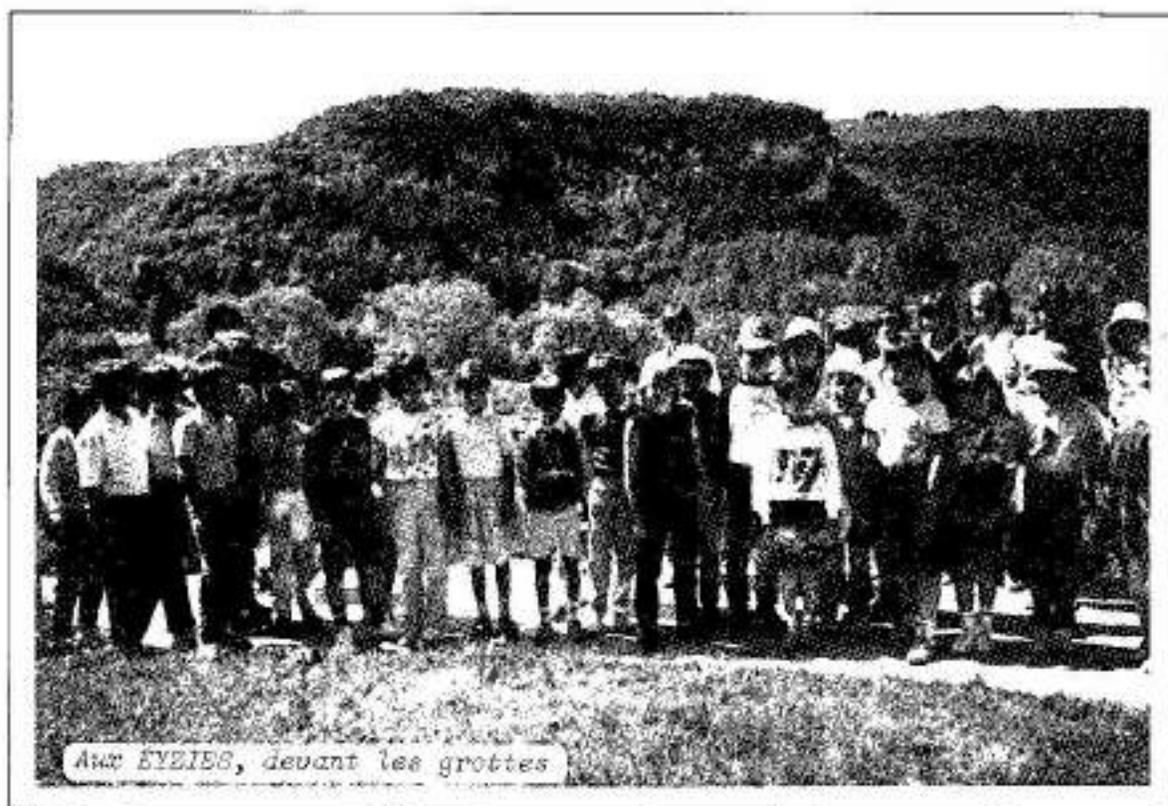
Quant aux grands du C.M. et du C.E., ils se sont rendus dans le Périgord Noir. Là, durant deux jours, ils furent émerveillés par toutes les "reliques" préhistoriques : racloirs, aiguilles, coups de poing et tous les outils ayant servi pendant des millénaires et qui montrent bien la lenteur du développement de la civilisation de nos ancêtres, Homme de Cromagnon ou autres.



Voilà la découverte aux Eyzies du musée de la Préhistoire, puis la visite de la grotte de LASCAUX, joyau de l'âge préhistorique ; au Thot, nous avons droit à une séance de cinéma nous faisant comprendre bien mieux la vie des hommes de la Préhistoire.

Ensuite, ce fut le gouffre de PADIRAC, la Cité des Singes, ROCAMADOUR, SARLAT : cité médiévale par excellence célèbre pour ses festivals.

Mais le fait de dormir une nuit loin de papa et maman dans un dortoir de 6 à 7 lits avec les copains... quelle expérience enrichissante ! que d'émotions joyeuses et quelle moisson de souvenirs !...



Aux EYZIES, devant les grottes

L'année scolaire s'est achevée avec la traditionnelle kermesse des écoles le Dimanche 23 Juin. Les stands ont connu leur succès habituel et le petit "Tour de Chant" des enfants l'après-midi a été très apprécié par les parents, la preuve en est que certains d'entre eux se sont retrouvés devant le micro pour entonner à leur tour la chansonnette.

L'école a été pourvue d'un micro-ordinateur dans le cadre "Informatique pour Tous" et d'une "Tortue" Logo pour les plus jeunes.

De plus, il est prévu qu'au printemps 1986, la classe du cours moyen tout entière se rendra en Classe de Neige à BEDOUS. Chacun déjà se fait une joie de cette Classe transplantée dite "classe de découverte" où l'on pourra apprendre d'autres façons de vivre et s'initier à un sport de plus en plus populaire, particulièrement vivifiant, le Ski : ski alpin et ski de fond.

N'oublions pas de signaler que SAUGNAC a remporté le Fanion et la Coupe de Champions des Landes scolaires de Tennis de table, grâce aux petits LORREYTE Jérôme, VENTURA Lionel, DUBOIS David et DESCAZAUX Philippe.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

F.N.A.C.A.

Notre article sera moins long que l'an passé, ceci pour rassurer nos lecteurs.

1985 a été une bonne année. De nombreuses manifestations ont permis de nous retrouver et faire savoir si besoin est que notre Comité se porte bien.

Quelques dates :

"Méchoui" du 27 Octobre 84 et "Croupions" du 8 Décembre. Nos adhérents et leurs épouses se sont réunis pour passer deux agréables soirées. Nos amis célibataires ont toujours eu plaisir à "beloter" à la fin des repas.

- Le 19 Mars, moment de recueillement à 19 H devant le Monument aux Morts pour commémorer nos 30 000 morts en Algérie, Maroc et Tunisie.

- Le 24 Mars, le Comité Local a été sensible à l'intérêt que lui a témoigné la population de Saugnac et Cambran, grands et petits, aux manifestations tant religieuses que civiles. Ce jour-là deux de nos amis :

- . ITHURRIA Gérard
- . LAMARQUE Robert

ont été décorés de la Croix du Combattant.

- Le 30 Juin, une journée bien remplie ; départ à 6 H 45 vers ARCACHON où les amis du Comité Local nous attendaient pour nous faire visiter les jolis coins arcachonnais, et nous faire déguster de bonnes huîtres ; retour par LANGON et le Domaine du Petit de l'Eglise "Cru Claverie".

A toutes ces rencontres, il faut ajouter 5 réunions du Bureau et 3 Assemblées Générales.

A ceux qui ont participé et aidé notre Comité, nous disons un Grand Merci, sans oublier Monsieur Le Maire.

Pour 1986 réservez vos journées.

- Voeux Annuels le 5-1
- Sortie Neige le 16-2
- Le 19 Mars et le Dimanche 23 Mars
- Le 13 ou 20 Avril ASCAIN + l'Espagne
- Le 15 ou 22 Juin Sortie Annuelle à CAUTERETS au Lac de Gaube.

A bientôt.

ELAN SAUGNACAIS

Fidèle à son objectif, l'Amicale s'efforce toujours d'entretenir au sein de la paroisse un esprit d'amitié et de bonne humeur.

Grâce à ses diverses activités, visant à réunir jeunes et moins jeunes, elle cherche avant tout à créer des occasions de rencontre. Chacun se souvient des bons moments passés ensemble au cours de la soirée du mois d'août.

Quant au plaisir offert par le traditionnel loto des Rois



aux amateurs de jeu et de suspense, il restera gravé dans leur mémoire encore plus profondément cette année, car il leur a fallu, pour se rendre dans la salle polyvalente, affronter les rigueurs d'un hiver exceptionnel. Malgré la neige, beaucoup étaient au rendez-vous et le couronnement des élus eut lieu dans la gaieté coutumière.

Le repas de fin d'année rassemble toujours, autour des membres actifs, de très nombreux amis qui apprécient la projection de photos de vacances qui clôture la soirée.

Enfin, ayant aussi le souci de participer à l'œuvre de ceux qui consacrent leur vie à aider les moins favorisés, l'Elan a remis à un ami du Tchad, un chèque précieux qui lui a permis de passer les vacances à ensemercer des champs de mil.

Que tous ceux qui à leur manière, dans le village, aident les dirigeants à promouvoir cette action d'entraide et d'amitié, soient ici remerciés.

AMICALE DU 3^e AGE



Depuis l'an dernier, aucun fait marquant n'est venu troubler la quiétude de notre Amicale qui continue d'oeuvrer au mieux de ses possibilités pour essayer de distraire ses quelque 150 adhérents en organisant, en particulier, des voyages d'une journée.

La qualité de ces voyages a été sensiblement améliorée cette année, comme ont pu le constater les participants, par l'adoption de cars très confortables et surtout par la présence d'un Guide dont l'érudition nous permet de découvrir, au fil des excursions, des coins pittoresques qui échapperaient à nos yeux de profanes.

C'est ainsi que deux voyages ont été organisés cette année :

- Le 18 Juin : 50 adhérents ont pu se rendre en Province d'ARAGON en passant par NAVARRENX, le col du SOMPOT, excellent déjeuner servi au Palais des Congrès de JACA ; Retour par le col du POURTALET avec halte à LARUNS. Voyage entrecoupé de haltes pour petit déjeuner, apéritif, rafraîchissements, offerts par le transporteur.
- Le 27 Septembre : Ce fut une excursion dans la Vallée des ALDUDES qu'effectuèrent une cinquantaine de participants dans les mêmes conditions que ceux qui allèrent à JACA, avec toujours un excellent déjeuner servi à EZNAZU.

Indépendamment de ces deux voyages, deux goûters sont offerts par l'Amicale à tous les adhérents. Une excellente occasion de se réunir pour passer une agréable après-midi.

Un repas annuel est également organisé en début d'année dans un très bon restaurant de la région.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire nous a informés qu'une salle pourrait être mise à notre disposition pour permettre à ceux de nos adhérents qui le souhaiteraient de se réunir pour organiser des parties de cartes, dames, ou autres divertissements, leur permettant ainsi de passer d'agréables moments ensemble.

Nous souhaitons vivement que ce résumé de nos activités incite les personnes âgées de 60 Ans et plus, surtout parmi les nouveaux habitants de la commune, à venir nombreuses adhérer à notre Amicale et nous aider ainsi à en faire l'association la plus importante en nombre d'adhérents de SAUGNAC et CAMERAN.

BIENVENUE à TOUS.

FEDERATION PARENTS ELEVES "F.C.P.E."

Notre Conseil s'est attaché cette année à donner une orientation plus culturelle à son action. Sur les conseils de l'A.D.A.M. (Association pour le Développement des Activités Musicales), nous avons contacté les Centres Musicaux Ruraux, agréés par le Ministère de l'Education Nationale, et nous avons financé le paiement d'une initiation à la musique, dans toutes les classes, pour la somme de 4 262 Francs, pour l'année scolaire 84-85. Nous avons reconduit cette initiation pour l'année 85-86, à la satisfaction de tous.



Nous poursuivons également notre objectif d'épanouissement des enfants par les loisirs. Cet été, nous avons participé à leur encadrement à la piscine de POUILLON. Le 7 Décembre 1985, aura lieu notre sixième Loto dont le bénéfice doit permettre de renouveler l'initiation à la musique et surtout de financer une partie du paiement des frais de la Classe de Neige (nous espérons 7 000 Francs).

Par leurs efforts, les Parents d'Elèves se proposent donc de rendre l'école de notre village plus ouverte, plus accueillante, plus chaleureuse.

COMITE DES FETES DE SAUGNAC ET CAMBRAN

L'année 1985 a démarré sur les chapeaux de roues dans l'euphorie du réveillon de la Saint-Sylvestre, et bien entendu, nous allons la terminer de la même manière le 31 Décembre prochain à la Salle Polyvalente, dans laquelle nous espérons nous retrouver aussi nombreux.

Tout juste remis sur pied, voici Carnaval et sa grande soirée costumée animée par l'orchestre "Evasion" de notre ami Bernard TOLOU, et qui a permis d'admirer toute une panoplie de travestis de fort bon goût.

Rendez-vous à nouveau au mois de Février.

Nos grandes Fêtes patronales ont eu lieu les 6,7 et 8 Juillet. Dur dur !....

Le traditionnel repas champêtre du Samedi soir a connu un beau succès. Le Dimanche, au cours du spectacle gratuit nous avons pu apprécier le fameux sketch de "PIROULET" et son match de "RUGBY", mais notre célèbre conteur n'a hélas pas pu fournir la pleine mesure de son art, tant a été éprouvante la canicule et les kilomètres parcourus.

Et nous voilà à notre soirée Saugnacaise gratuite du Lundi soir. De mieux en mieux !....

Des sandwiches à la ventrèche grillée comme s'il en pleuvait !

Des flots de vin rouge, blanc ou rosé qui dégringolaient allègrement dans les tubes digestifs de nos citoyens, et le tout couronné par une bataille fantastique à la farine.....

Nous nous sommes bien amusés, et nous espérons que lors des Fêtes des 5,6 et 7 Juillet 1986 nous ferons mieux.

Souignons au passage l'excellente tenue (il faut le dire) et la participation dynamique et dévouée de tous les membres du Comité des Fêtes et de la Classe 1985.

A très bientôt.



ASSOCIAT. COMMUNALE CHASSE AGRÉÉE

Notre association, déclarée à la Sous-Préfecture le 10 octobre 1974 sous la présidence de Monsieur MORLAËS alors Maire, existe donc déjà depuis plus de dix ans.

Elle a été formée en application de la Loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 dite Loi Verdelle et du décret d'application N° 66-747 du 6 octobre 1966.

Dès 1974, elle a adhéré à l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (A.I.C.A.) du Moyen Adour dont le siège est à Dax et qui groupe actuellement 35 Communes (35 A.C.C.A.), ce qui permet à chaque chasseur saugnacais de pouvoir se rendre sur un territoire assez conséquent pour exercer la pratique de son sport favori. Mais en retour, les titulaires du permis de chasser des différentes A.C.C.A. affiliées à l'A.I.C.A. ont le droit de venir chasser sur notre territoire.

La chasse, de nos jours, est un sport de loisir passionnant pour ceux qui savent l'apprécier. Chacun peut y trouver son plaisir. Les uns passent des heures à l'espère, persuadés toujours que le passage du migrateur attendu va se déclencher. D'autres passent des heures à courir, leur chien d'arrêt devant eux, attentifs au moindre signe de leur compagnon si habile à dépister un gibier toujours plus difficile à trouver. D'autres encore préfèrent la chasse aux chiens courants et s'y régalaient: la recherche et la poursuite du gibier sont agrémentées par les aboiements des chiens de meute. Quand c'est raté...quelle déception! quand c'est attrapé... quelle joie! Mais avant de réussir une prise toujours problématique, que de difficultés surmontées..!

Pour que ce plaisir continue, les chasseurs se doivent de rester toujours polis et courtois, non seulement avec les autres chasseurs, mais aussi et surtout avec tous les propriétaires tout en respectant les clôtures et les récoltes.



ENTENTE SAUGNACAISE



* Section Basket



La saison 85-86 nous sera-t-elle favorable ? Il est encore trop tôt pour le dire, même si les premiers résultats (au moment où nous écrivons ces lignes, 29 matches ont été disputés, et 23 gagnés) incitent à l'optimisme.

Revenons donc plutôt en arrière et évoquons la saison 84-85.

Si elle n'a pas atteint la valeur tout à fait exceptionnelle du cru précédent, elle a néanmoins apporté aux joueurs, dirigeants, supporters, - et, nous l'espérons, à tous les Saugnacais- de nombreuses satisfactions.

Certes l'équipe fanion a échoué d'un souffle pour l'accession à la division "Excellence" : longtemps très bien placée, elle a été victime d'une noire malchance à quelques encablures du port. Ce n'est peut-être que partie remise. Les deux Réserves, quant à elles, se sont bien comportées : Saugnac II pour son "baptême" en 3ème Série, a obtenu une très honorable 4ème place et Saugnac III, deuxième de sa Poule, a réussi à se qualifier pour les 1/8 de finale. Mais, chez les Seniors, ce sont les Féminines qui ont réalisé le meilleur parcours : nouvellement constituée, cette équipe est parvenue en finale de sa catégorie ; finale malheureusement perdue, mais bien fêtée quand même car le contrat était largement rempli.

Encore une fois -c'est une habitude bien agréable- les tout-jeunes ont fait la fierté du Club. Poussines et Poussins ont accumulé les victoires, Benjamines et Benjamins ont glané tant de succès qu'ils se retrouvaient le 1er Mai à Mont-de-Marsan, à l'occasion de la fête du mini-basket, pour y disputer les finales départementales. Les filles devaient baisser pavillon devant la remarquable équipe d'Hagetmau, mais elles étaient bien vite consolées par les garçons qui tricombaient de Monséguir et emportaient donc le titre de "Champions des Landes" au terme d'une rencontre de grande qualité qui a ravi les nombreux spectateurs.

Sans être taxés de forfanterie, nous pouvons affirmer que cette saison 84-85 a confirmé que notre école de Basket est une des meilleures, sinon la meilleure des Landes. Une telle succession de bons résultats n'est pas le fait du hasard : elle est le fruit d'un long travail, elle récompense la compétence et le dévouement des entraîneurs de ces jeunes, tous bénévoles. Qu'ils en soient remerciés ici, au nom des dirigeants et des parents.

Evidemment notre "pépinière" ne laisse pas indifférent le Comité des Landes : plusieurs jeunes Saugnacais suivent des stages de sélection et, en Juillet, Raphaël IBANEZ a eu la joie et l'honneur de représenter notre Département au Jamboree National de Toulouse.



Les benjamins, champions des Landes et leurs entraîneurs.

Tout semble donc aller pour le mieux dans le monde du Basket saugnacais... Hélas, il nous faut terminer par deux regrets : le premier, c'est que la fête organisée par l'Entente le 12 Octobre n'ait attiré que 160 personnes. Oui, vous avez bien lu : 160 ! Une misère ! Si l'on soustrait de ce chiffre les amis des villages voisins, on constate qu'à peine une petite centaine de SAUGNACAIS a fait l'effort de se déplacer pour aider le Club. Ce fut une immense déception pour les dirigeants qui espéraient beaucoup plus de monde, beaucoup plus de parents surtout. Car, qu'on ne s'y trompe pas : une association, quelle qu'elle soit, a besoin d'argent, et un Club sportif doit faire face à des dépenses incompressibles. Licences-assurances (jusqu'à quand pourrons-nous nous offrir ce luxe de ne pas les faire payer par les joueurs ?), ballons, équipements divers, arbitres, tout cela coûte une petite fortune. La fête que nous organisons annuellement devrait permettre de renflouer la caisse ; or il n'en est rien... Il est évident que l'existence même du Club pourrait être menacée si de tels échecs se renouvelaient.

Que tous les SAUGNACAIS prennent conscience du problème.

Deuxième regret, la grande discrétion des nouveaux Saugnacais. Il est vrai que leur installation les occupe sans doute beaucoup, mais nous espérons que très bientôt ils nous rejoindront, que bien vite ils prendront l'habitude de diriger leurs pas vers la salle des sports, qu'ils y conduiront leurs enfants et viendront y encourager les "violets".

N'est-ce pas là un excellent moyen de s'intégrer dans le village ?

Nous sommes persuadés que ceux qui veulent éviter que notre Commune devienne une "banlieue-dortoir" entendront notre appel.



* Section Tennis

Trois années déjà que cette Section est créée.

Cette année encore, soixante-dix membres la composent dont trente-cinq de moins de 18 ans. Il semble que cet effectif se stabilise par rapport à l'an passé. Cependant, l'augmentation sensible de la population permet d'espérer son accroissement.

Pour les nouveaux donc dans le village, il est nécessaire de faire une brève présentation des installations existantes.

Nous disposons en effet de deux courts :

- l'un à l'extérieur dont l'état ne permet pas une pratique correcte.

- l'autre à l'intérieur de la Salle Polyvalente.

Pour ce dernier, la mise en place du filet, son démontage puis son rangement sont à la charge de chaque utilisateur.

Pour l'année à venir, nous renouvellerons nos projets aux élus municipaux pour la réfection du court déjà existant à l'extérieur et la création d'un nouveau. (en étant bien conscients que la responsabilité financière de la Commune exige des priorités dont la nôtre est toute relative).

Inscriptions :

Les Tarifs demeurent identiques aux années passées à savoir :

Habitants de la Commune	: adulte.....	50 F
	moins de 18 ans.....	30 F
Hors Commune	: adulte.....	100 F
	moins de 18 ans.....	60 F
Carte "Famille"	:	120 F

Les adhérents eux-mêmes doivent toujours veiller au respect du règlement, soit en retirant la clé de la Salle auprès de l'Alimentation "LABOURDETTE", soit en exigeant que le court extérieur ne soit utilisé que par des personnes à jour de leurs cotisations.

Comme l'an passé, M. SANGLA tiendra une permanence (durant le mois de Mars) pour la vente des cartes 86 et la remise du règlement.



ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La section de gymnastique volontaire continue à trouver un écho favorable auprès des Saugnacaises.

Cette année encore, les trois séances hebdomadaires ont été maintenues afin que chacun puisse choisir l'horaire qui lui convient :

- le Lundi de 9 H 15 à 10 H 15
- le Mardi de 19 H 30 à 20 H 30
- le Vendredi de 19 H 30 à 20 H 30

Deux monitrices, Christiane et Ike les animent, avec compétence, dynamisme et bonne humeur.

Outre la mise en forme physique et le bien-être qu'elle procure, la gymnastique volontaire a le mérite d'être accessible à tous, de permettre de s'évader un peu de sa vie professionnelle et familiale. Elle s'efforce de faire vivre chacun en harmonie avec les autres et avec soi-même.

Aussi nous ne pouvons que vous encourager à nous rejoindre.



SOCIETE SECOURS MUTUEL

** PORTES OUVERTES **

C'est à coup sûr la doyenne des sociétés de notre village, si l'on s'en réfère aux statuts déposés en Mairie de Saugnac le 30 Décembre 1934.

Elle a assuré une couverture complète avant 1945 tant que n'ont pas existé la Sécurité Sociale, l'AMEXA et autres organismes.

Actuellement elle joue uniquement un rôle d'Assurance complémentaire. La couverture est complète pour le "gros" risque, c'est-à-dire celui qui nécessite une hospitalisation en public ou en privé qu'il y ait intervention chirurgicale ou non.

Par contre, pour les dépenses ordinaires (honoraires et pharmacie), la Société applique un ticket modérateur de 4 %. Les cotisations de 90 Frs pour l'ensemble et 150 Frs pour les artisans par trimestre, récemment appliquées, devraient nous permettre de contenir les dépenses. Ces tarifs comparés à la concurrence sont modiques; ces résultats sont obtenus grâce au dévouement bénévole d'une équipe qui depuis de nombreuses années assure ce service.

Le fonctionnement est simple :

- Le premier dimanche des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre, les pièces justificatives de dépenses sont déposées dans un boîte à lettres à la Mairie.
- Le deuxième dimanche de ces mêmes mois, une équipe de responsables assure à la Cantine Scolaire de 9 H 30 à 11 H 30 la perception des cotisations et l'attribution des prestations.

Au cours d'une réunion "Vie Associative" de délégués d'organisations, M. Le Maire nous a demandé d'ouvrir nos portes aux familles nouvellement installées dans notre cité et qui désirent s'intégrer... Le Conseil d'Administration, au cours d'une récente réunion, a décidé d'accueillir dans un but humanitaire et philanthropique ceux que la question intéresse.

Au moment où l'on parle de Décentralisation, pourquoi ne pas faire œuvre de solidarité et d'altruisme au plan local ?

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux divers responsables:

- Mauricotte GUICHEMERRE	- Francis LABARRIERE
- Jean-Claude ARRIEUSSECQ	- Joseph LAFITTE
- Gaston BARGELES	- Bernard LORREYTE
- Alfred BROUCHIN	- Jean-Pierre MORA
- Claude CASSEN	- Jean-Jacques PREUILH
- André DUSSARRAT	- Joseph LESCLAUZE (Tél. 58/97/87/89)

F. D. S. E. A.

Réflexions sur les relations entre agriculteurs et citadins.

D'un village essentiellement agricole, SAUXNAC et CAMBRAN est en passe de devenir une commune urbaine.

Aussi se posent des problèmes de relations entre les agriculteurs et les citadins, que notre Syndicat souhaiterait voir régler avec bonne volonté et bon sens.

Vous avez choisi de vivre à la campagne : vous en avez tous les agréments, mais aussi quelques inconvénients. C'est vrai que le chant des oiseaux est plus mélodieux que le ronronnement d'un tracteur, que le parfum des fleurs est plus agréable que celui du fumier. Mais, malheureusement, tout est nécessaire.

C'est pourquoi nous essaierons de maintenir au mieux l'harmonie dans notre village, pour qu'il ne devienne pas, un jour, une cité dortoir.

Quelques dates à retenir

A ce jour, toutes les Associations n'ont pas encore fixé les dates de leurs festivités.

Ne figurent ici que les manifestations à caractère public.

- 11 Janvier : Loto des Rois (Elan).
- Février : Bal costumé organisé par les Jeunes de la Classe.
- 05 Avril : Fête de l'A.C.C.A.
- Mai : Fête de La Cantine.
- 22 Juin : Kermesse des Ecoles.
- 5, 6 et 7 Juillet : Fêtes patronales.
- 02 Août : Soirée de l'Elan.
- 13 et 14 Septembre : Fête du Quartier de Cambran.
- 06 Décembre : Loto organisé par la F.C.P.E.
- 31 Décembre : Réveillon de la St-Sylvestre (Comité des Fêtes).

23 Mars - 8 Mai - 11 Novembre : journées du souvenir.

Cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.

En Bref.



MAIRIE *****

- Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 15 H à 18 H 30, le Samedi de 9 H 30 à 11 H 30.
- M. DUCLAU, Maire, assure une permanence le Samedi de 9 H 30 à 11 H 30 et M. ARRIEUSSECQ, Adjoint, le Mercredi de 17 H à 19 H.

ECOLES *****

- Horaires : 9 H à 12 H - 13 H 30 à 16 H 30
- Cantine : Le prix du repas a été porté à 7 Frs à compter de la rentrée 85.
- Garderie : Elle fonctionne de 7 H 30 à 8 H 50 le matin et de 16 H 30 à 18 H 30 le soir.
Ce service est gratuit pour les enfants de la Classe Maternelle. Pour les élèves du Primaire, une participation mensuelle forfaitaire est demandée aux familles :
1 enf. : 43 Frs ; 2 enf. : 75 Frs ; 3 enf. : 97 Fra.

P.T.T. *****

- Heures d'ouverture : 9 H à 12 H - 14 H à 17 H
Le Samedi, le bureau n'est ouvert que le Matin.
Levée du courrier : 17 H du Lundi au Vendredi,
10 H 45 le Samedi.

COMMUNICATIONS DIVERSES *****

- Toute personne intéressée par le service d'Aide ménagère à domicile doit en faire la demande à la Mairie.
- Le ramassage des ordures ménagères est effectué par les services de la ville de DAX, le Mercredi après-midi. La décharge publique ne doit pas être utilisée pour ces ordures ménagères.
Pour le dépôt des gravats et des souches, on doit contacter la Mairie.
- Il est rappelé qu'il est interdit d'allumer des feux de broussailles du 1er Avril au 31 Octobre, sans en avoir au préalable informé le Corps des Sapeurs Pompiers.
- Les tarifs de location de la Cantine et de la Salle Polyvalente, pour les particuliers de la Commune qui souhaitent les utiliser, sont respectivement de 320 Frs et 400 Frs à la journée.



Etat Civil

*** NOVEMBRE 1984 A NOVEMBRE 1985 ***

Naissances :

GONALONS Laurent	le 07/11/84 à	"Lot Bégu"
ROUZE L'ALZIT François	20/01/85	"Haou de Cambran"
MONGAY Olivia	30/01/85	"Route de Sort"
HAUQUIN Gwenaël	10/03/85	"Lartigues"
TRUFFIER Vanessa	17/04/85	"Lahaout"
LASSALLE Mathieu	21/05/85	"L'Air du Temps"
BALAX Thomas	26/05/85	"Bourg"
HILLAIRE-MARCEL Clément	11/06/85	"Lot La Lande"
GAUCHET Amélie	04/07/85	"Lelanne"
FAUQUEMBERGUE Nathalie	07/08/85	"Lot Bégu"
LAPIQUE Eve	08/10/85	"Lot L'Orée du Bois"
CASTETS Isabelle	15/10/85	"Lot La Lande"
FREUILH Cyril	05/11/85	"Hitte"

Mariages :

LEHMANN Sophie (Castetcrabe) et LEPORT Eric (Cannet des Maures)	le 12/01/85
GAYAN Dominique (Les Genêts) et ALTEMIR Ernest (Lot Planté)	le 27/04/85
GAGNOL Véronique et HAUQUIN Jean-Pierre (Lartigues)	le 17/08/85
PAYSAN Bernadette (Labescaou) et BONNAVENT Jean-Marie (St-Lon-l.-Mines)	le 17/08/85
SCHUERMANS Aline et ROUZE L'ALZIT J.-Paul (Haou de Cambr.)	le 28/09/85

Décès :

MARSAN Paula née DELTEL, "Carrefour Coran",	le 06/12/84
DAILHAT Henri, "Poutéou",	le 11/01/85
MESPLET Anna née LAVIELLE, "Soleda",	le 26/02/85
LAFITTE Céline née CARRAU, "Bellevue",	le 05/04/85
HUGUET Joseph, "Cazaoubieilh",	le 08/06/85
POICHEREAU Gabrielle née St GERMAIN, "Lot L'Orée du Bois",	le 28/07/85
SAUVAGE Patrick, "Petit Marpaps",	le 12/08/85
DESCLAUX Jean-Pierre, "Bellevue",	le 26/08/85
CAMIADÉ Anna née DARRICAU, "Lartigues",	le 30/09/85
CESTAC Maria née CASSEN, "Maisonnavé",	le 11/11/85
GUILHEMJOUAN Noémie née DUBOSCO, "Lesserre",	le 20/11/85

Parlam gascoun.....

En arriban ou cap dé nouste journal, brabe mounde, qu'es soum demandats se l'abet coum lous auts ans, trouvat plan ; ou s'èp'as foutut lou cab coum ue cuye.

Ségûr, aqueste tréseau numéro dou "Trait d'unioun" at caou recouneche, qu'es encoère plan troussat. Merci hère aous responsables, qu'y an tribalhat decap de bères paoues.

Mey dé dise : "qu'am heyt aço ! qué ban hà aquo !" Qué-p coupe lou sucipiat. E labets, s'é bienhut l'embeye d'y bouta quauques couyonades.

Perqué pas en gascoun après tout, s'es soum dits ?

Sey pas coum at touvat lou passatge sus lous impots ! més you quem'as hère agradat. Fodem pas mey plan expliqa d'après you, la melhe faycoun d'escana lous coutribuable. Qu'en toque-n aqui pardi, lou mounde aben lou cò sarrat, qu'arroumégen toustem et coum disen per'aciù : "Paga et mourri... qu'an lou téme".

En tournant ou gascoun, mantues de bouaill-s, béhide, sén bédéran enta légi-ù, et coumprenne-ù. Aciù, l'ahat qué bat sériou, é que paousi la questioun ? Crédet pas ce-m sémble, qué caléré réngi, enta rébiscoula et ha emperbalé noste patoes, la lengue gascoun, coum sayén d'alhous communes béssies dap l'ayude de quauques radios locales. Au yourn de oey, dèns l'espérit de hort de yens, tant estranyés que de case, parla gascoun qu'es débienhut desmodat, mesme ent'ous paisans. Pourtant qu'y damoure tradicions, ue culture, un passat hère careat et riche de countes, istoères, poémis, danses, qu'ue coade d'associacions, de comitas, d'escoles essayen, oey lou yourn, de ha counèche ou gran public. Soum hort clas, adare, lous qui batalhén et pleyteyén aciù, én patoes. Qu'espérit qu'aqueste débis trovera quauques yens intéressats à Sougnac !

Qu'en tournéran parla.....

Mairie de Saugnac et Cambran
Commission Municipale
Responsable :
CASTILLON Michel
Imprimeur :
DUCASSE-DUHON - Dax
Dépôt Légal n° 185 - Déc. 1985